

Am 1
art. 1

AM 1
a. 1

Projet de loi 203

**Loi concernant l'établissement d'un
régime fiscal particulier pour la
Corporation de gestion du port de Baie-
Comeau**

Article 1

AMENDEMENT :

Dans le texte anglais du deuxième alinéa de l'article 1, insérer, après
« submerged », « land ».

Adopté 96

Am 2
Art. 3

AM 2
a. 3

Projet de loi 203

**Loi concernant l'établissement d'un
régime fiscal particulier pour la
Corporation de gestion du port de Baie-
Comeau**

Article 3

AMENDEMENT :

Dans le texte anglais du paragraphe 1 de l'article 3, remplacer « municipal and school taxes » par « municipal or school property taxes ».

Adopté 16